

# REGLEMENT CARTE ANNUELLE 2017

Prix : 38 euros

**2 lignes maximum par pêcheur**

## LES HORAIRES

½ heure avant et ½ heure après le coucher du soleil (hors pêcheurie et lâcher de truites)

Le jour des lâchers de truites portions, les horaires sont les suivants :

8 h – 12 h / 14 h – 18 h – avec une ligne par pêcheur et 6 truites maximum

Le jour des lâchers des grosses truites, les horaires sont les suivants :

8 h – 12 h / 14 h – 18 h – avec une ligne par pêcheur et 3 truites maximum

## LES POISSONS

**6 truites maximum par jour**

1 carnassier par jour (pendant les périodes autorisées)

**TOUTE CARPE PRISE DEVRA ETRE REMISE IMMEDIATEMENT A L'EAU**

## LA TAILLE

Sandre..... 50 cm (du 1<sup>er</sup> mai au 26 novembre)

Brochet.....60 cm (du 1<sup>er</sup> mai au 26 novembre)

## C'EST AUTORISÉ

Pêche à la mouche..... du 4 mars au 26 novembre

Cuillers, vifs, leurre etc.....du 1<sup>er</sup> mai au 26 novembre

## C'EST INTERDIT

Appât, pêche en barque, baignade

## CONTROLE

Tout pêcheur sur demande doit présenter sa carte, ses prises à un garde assermenté par la mairie.